



# QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ministère du Travail, des  
Relations Sociales, de la Famille  
et de la Solidarité  
Ministère de la Santé, de la  
Jeunesse, des Sports et de la Vie  
Associative

## BILAN 2008

### GESTIONNAIRES

**Maître d'ouvrage**  
SYNDICAT DES EAUX DU FONT MARIL  
**Exploitant**  
SYNDICAT DES EAUX DU FONT MARIL

### RESSOURCE

**Vous êtes alimentés par 1 captage :**  
COMPIER 1 ET 2HS POUR ANTIGNAC  
Arrêté préfectoral du : 06/07/1993

### TRAITEMENTS

**Vous êtes alimentés par 2 traitements**  
TTP CHLORE+UV MOULIN DE  
COMPIER  
Traitement simple  
- CHLORE  
TTP CHLORE+UV MOULIN DE  
COMPIER  
Traitement simple  
- ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)

## Distribution IRLANDE PAR TTP COMPIER PROVISOIR

### RESULTATS

#### BACTERIOLOGIE

*Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.*

Pourcentage de conformité mesuré : 67 %

Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de mauvaise qualité bactériologique.

#### NITRATES

*Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels*

Valeurs mesurées : mini. : 2,1 mg/L - maxi. : 3,9 mg/L - moyenne : 2,8 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau conforme à la norme pour ce paramètre.

#### DURETE

*Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau*

Valeurs mesurées : mini. : 2,4 °F - maxi. : 3,2 °F - moyenne : 2,8 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau très peu calcaire. Cette eau peut favoriser la corrosion des conduites métalliques (plomb en particulier).

#### ARSENIC

*Élément d'origine naturelle*

Valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Teneurs en arsenic inférieures à la limite réglementaire.

#### PESTICIDES TOTAUX

*Substances chimiques utilisées pour desherber ou pour lutter contre les maladies des cultures*

Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,000 µg/l - moyenne : 0,000 µg/l

Pas de molécule de pesticide détectée.

#### CHLORE RESIDUEL

*Réactif utilisé pour la désinfection de l'eau*

Valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/LCl<sub>2</sub> - maxi. : 0,06 mg/LCl<sub>2</sub> - moyenne : 0,03 mg/LCl<sub>2</sub>

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Absence de chlore résiduel constatée sur un ou plusieurs échantillons prélevés.

### CONCLUSION

**Au cours de l'année, l'eau distribuée sur votre réseau présentait une qualité bactériologique insuffisante. La consommation de cette eau peut entraîner des risques sanitaires (troubles digestifs, gastro-entérites...).**  
**Un ajustement du traitement de désinfection est nécessaire pour maintenir une bonne qualité bactériologique et organoleptique de l'eau.**

Ce bilan a été établi à partir des prélèvements effectués à la diligence de la DDASS articles R 1321-1 à R 1321-66 du Code de la Santé Publique)



Après plusieurs jours d'absence, laissez couler quelques instants avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

La saveur ou la couleur de l'eau distribuée change ?

**SIGNELEZ-LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (voir facture d'eau)**

Ces informations sont fournies par la DDASS du Cantal, en application du Code de la Santé Publique.

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

DDASS du CANTAL  
Service Santé-Environnement  
1 Rue du Rieu 15005 AURILLAC  
Tél : 04.71.46.83.49